



Tout savoir sur le **droit d'Alerte** ! GETLINK



Chaque salarié et collaborateur extérieur du groupe ou co-contractant ou sous-traitant peut utiliser notre dispositif d'alerte. Il sert à signaler notamment toute violation de la charte Ethique et Comportement, toute menace ou préjudice pour l'intérêt général ou encore tout crime ou délit. Ces situations, dont le lanceur d'alerte a eu personnellement connaissance, doivent être signalées de bonne foi (sans esprit de vengeance, de délation, de mensonge) et sans contrepartie financière.

A qui signaler une alerte ?

Par écrit au référent éthique à l'adresse dédiée :
contact.ethic@getlinkgroup.com



Quels sont les éléments à fournir ?

- Votre identité, votre fonction et vos coordonnées.
- L'identité, les fonctions et si possible les coordonnées des personnes faisant l'objet de l'alerte, les éléments factuels, informations ou documents pour étayer votre signalement.
(Détails au verso)



Quelle protection/ engagement pour le lanceur d'alerte ?

- La garantie de la confidentialité sur son identité et sur les faits signalés. Toute divulgation sans son accord est pénalement sanctionnée.
- La garantie de traitement des alertes : le lanceur d'alerte sera tenu informé de la réception de son alerte, du délai de traitement et des suites qui lui seront données (sauf en cas d'anonymat de l'auteur de l'alerte).
- Aucune sanction disciplinaire en cas d'utilisation de bonne foi du dispositif d'alerte. Par contre, toute utilisation abusive sera sanctionnée et entraînera des poursuites judiciaires.



Protection des données personnelles

Getlink :

- Traite les données personnelles du lanceur d'alerte et des personnes visées dans l'alerte dans le but d'assurer le traitement et la gestion des signalements émis dans le cadre du Dispositif d'Alerte ;
- Conserve ces données conformément à la législation ;
- S'engage à respecter les dispositions de la LOI n° 2022-401 du 21 mars 2022 relative au dispositif d'alerte et du décret 2022-1284 du 03 octobre 2022 relatif aux procédures de recueillement et de traitement émis par les lanceurs d'alerte.

Les personnes concernées peuvent exercer leur droit d'accès, de rectification et d'opposition en s'adressant par écrit à :

- En France : Eurotunnel, Service Juridique, Siège d'exploitation, Coquelles Cedex BP 69, 62904 ;
- Au Royaume-Uni: Eurotunnel, Legal Department, UK Terminal, Ashford Road, Folkestone Kent CT18 8XX.



Des questions ?

- Pour toute question, contactez le Référent Ethique à **contact.ethic@getlinkgroup.com** ou le département Juridique à **legal@eurotunnel.com**
- Vous trouverez en **page suivante** les **conditions et les modalités pour déposer une alerte**.



QUELLES SONT LES CONDITIONS DE RECEVABILITÉ DE L'ALERTE ?

Le manquement signalé doit :

> **Porter sur des informations** obtenues dans le cadre de l'activité professionnelle ou à défaut l'auteur de l'alerte doit en avoir eu personnellement connaissance (un lanceur d'alerte pourra ainsi signaler des faits qui lui ont été directement rapportés) ;

> **Être sérieux** et l'alerte émise de bonne foi et sans contrepartie financière directe ;

Le message de l'alerte décrit de façon objective et le plus précisément possible les faits dont l'auteur de l'alerte a été personnellement témoin ou victime, en indiquant, si possible, les dates, l'entité concernée et les noms des personnes concernées. Le lanceur de l'alerte fournit les informations ou documents, quel que soit leur forme ou leur support, de nature à étayer son alerte.

L'auteur d'un signalement doit également confirmer (i) avoir pris connaissance et accepter de respecter ces conditions de recevabilité et (ii) être parfaitement informé des règles applicables en matière de traitement de ses données personnelles.

COMMENT ÉMETTRE UNE ALERTE INTERNE ?

L'auteur d'une alerte adresse un courriel à la boîte aux lettres électronique dédiée suivante : contact.ethic@getlinkgroup.com.

L'alerte peut, par ailleurs, être adressée par courrier à l'attention du Référent Ethique à l'adresse du siège social de GETLINK au 37-39 Rue de la Bienfaisance 75 008 Paris (France)

Dans un souci de confidentialité, le courrier doit être envoyé sous deux enveloppes, la première est adressée au siège social de GETLINK à l'attention du Référent Ethique, tandis que doit être apposée sur le second pli qui comporte les éléments du dossier, la mention « strictement confidentiel, à n'ouvrir que par le Référent Ethique ».

Toute personne ou service non habilitée qui recevrait un signalement doit transmettre sans délai ces informations au Référent Ethique.

Cette alerte sera recueillie et traitée par le Référent Ethique.

Le contenu de l'alerte ne pourra être pris en compte que s'il répond aux conditions de recevabilité exposées au dessus, à savoir :

> **Les éléments factuels** suffisamment détaillés afin de permettre le traitement de l'alerte,

> **Si les faits objets du signalement ont par ailleurs été transmis à leur supérieur hiérarchique direct ou indirect ;**

> **L'identité, les fonctions** et, si possible, **les coordonnées** de la ou des personnes faisant l'objet de l'alerte.

Le dossier devra également mentionner l'identité, les fonctions et coordonnées de l'émetteur de l'alerte sauf à ce que l'alerte soit anonyme.

ALERTES ANONYMES

Si l'émission d'alertes anonymes est possible, cette voie n'est pas encouragée en raison de la difficulté accrue de vérifier le bien-fondé des allégations. En cas d'anonymat, les obligations imposées au Référent Ethique d'effectuer un retour d'information à l'auteur de l'alerte (i.e. notification par écrit de l'accusé réception de l'alerte, de la décision relative à sa recevabilité et des suites données) sont inapplicables. Il est rappelé que le(s) Référent(s) s'engagent à traiter l'identité de l'émetteur, les informations et documents reçus ainsi que l'identité des personnes visées par l'alerte avec la plus stricte confidentialité.